

Lascher

République d'Haïti

ce jour d'hui vingt-cinq juillet mil-neuf cent dix-sept. an 114^{eme} de l'Indépendance

A la réquisition de l'Haytian American Sugar Compagnie ayant son siege à Port-au-Prince

Nous, soussignés, L. S. Eug. Dubois et J. C. Lahens assistés de M^{rs} G. Vilmenay, H. C. Saintonge de la juridiction du Tribunal civil de ce ressort, accompagnés de notre aide-arpenteur E. Mige et tous demeurant et transportés à la deuxième Section des Parvieux, Commune de la Croix-des-Bouquets arrondissement de Port-au-Prince, à l'effet de rafraîchir les lisiers parvenus à M^{re} Léogène Delinois propriétaire - nous avons muni du plan de l'arpenteur Bouzon en date du dix-sept décembre mil-neuf cent neuf - les bornes situées à l'endroit cité par exploit de l'huissier M^{re} Mullery, en date du vingt-trois du courant et avons procédé comme suit, en présence des nommés Mathieu Jean-Marie, Exantus Dumay, René Beau et à la vue d'autres personnes du lieu

PHOTOCOPIE CONFORME
AU REGISTRE DE LA PAIX
NOTAIRE JEAN-LENNY CEANT

D'une borne en bois figurée sur notre plan par la lettre I, avons fait sur une lisière de Mathieu Jⁿ Marie: sud 25° 30' Ouest, cent quarante pas au point d'aucune borne en bois; de ce point F disons-nous avons fait sur une autre lisière de Mathieu Jⁿ Marie: Ouest 20° Nord, trois cent seize pas au point I a borne en bois; de là sur une troisième lisière

Milieu Jⁿ. Marie avons fait Sud 35° Ouest, deux cent soixante
quatre pas à une borne en fer e, de ce point, avons
fait Ouest 14° 30' Nord, quatre vingt - dix pas sur une lisière
de Petit - Homme à une borne en fr d. où descend un petit
chemin au sud; de là sur une lisière de Petit - Homme
avons fait Sud 22° Ouest, quatre - vingt douze pas à une
borne bois L, de cette borne avons fait Ouest 32° Nord
quatre - cent deux pas à une borne en bois B où se trouve
un petit chemin allant au sud - Ouest; de là avons
fait Sud 34° Ouest, quatre - vingts pas où nous avons
placé une borne en bois au point E qui est au milieu
une des lisières de Exilius Damay, d'ou nous avons fait
sud 17° Ouest, cent douze pas à une borne en récluse
au point V, autre lisière de E. Damay, d'ou nous
avons fait sur une lisière de Bleuil de Colastel et de
Pompilius. Ouest 25° 30' Nord. trois cent douze pas à une
borne en fer g, d'ou nous avons fait. Ouest dix huit
degrés et deux, Nord - cent - dix pas à une borne en
bois où se trouve un morceau de fer, lisière de Curo
Jean - Jacques au point R; de là avons fait Nord 1°
30' Ouest six cent vingt pas sur le reste de terre de
Pascher; mais d'après le plan plus haut cité, lisière de
Lilavois où nous avons trouvé une borne en bois E²
de cette autre nouvelle borne, avons fait sur la lisière
de Beau - Repos Est 1° sud, huit cent - quarante pas où
nous avons placé une borne en bois au point X de là
avons fait Est 24° 15' sud, soixante - six pas à une borne
en bois A, où se trouve entre ces deux bornes précitées le
marc de Macius, de cette dernière borne A, avons fait
Est 42° Sud à la borne de départ, sept cent cinquante
huit pas. - Le terrain ainsi arpente se trouve com-
pris entre les caractères IFFE d LBE V. g. R. E² X A et la super-
ficie de quatre vingt - trois carreaux, trente - neuf
centièmes, quarante - six dix - millièmes de terre



1^{er} Oct

Carmin



19

Republique d'Haïti

- Aujourd'hui vingt cinq juillet mil neuf cent dix sept, anniversaire de l'indépendance - - - - -

- A la requisition de la Haytian American Sugar Company ayant son Siège à Port-au-Prince - - - - -

- Nous, Lazare S. Eug. Dubois et J. T. Lahens, arpenteurs-geomètres, ESBS de Mes G. Vilmenay, H. C. Saintonge, arpenteurs-geomètres de la juridiction du Tribunal Civil de ce ressort et accompagnés de notre aide arpenteur T. Nèze et tous demeurant et domiciliés à Port-au-Prince, nous sommes expressément transportés à la ~~Section~~ Deuxième Section des Varrissements de la Croix-des-Bouquets, Arrondissement de Port-au-Prince, à l'effet de constater les limites d'une portion de l'habitation de Pascher ayant appartenue à Monsieur Dugan Delinois propriétaire. Nous avons en un plan de l'arpenteur Bouzon en date du dix Décembre mil neuf cent neuf.

- Les voisins limitrophes dument cités par l'exploit de l'huissier Antoine Mullery en date du vingt trois courant, sont François Examiné Suit en présence des nommés Milien Jean Marie Dumay, René Beau et à la vue d'autres personnes de leur

- D'une borne en bois figurée sur notre plan par la lettre I fait sur une lisière de Milien Jean Marie Sud vingt cinq degrés et demi Ouest cent quarante pas au point à une borne en bois, de ce point disons nous, avons fait sur une autre lisière de Milien Jean Marie Ouest vingt cinq degrés Nord, trois cent seize pas au point à une borne en bois; de là, sur une troisième lisière de Milien Jean Marie, avons fait Sud trente cinq degrés Ouest deux cent soixante quatre pas à une borne en fer e; de ce point, avons fait Ouest quatorze degrés demi Nord quatre vingt dix pas sur une lisière de Petit-Homme à une borne en fer d, où descend un petit chemin au Sud, de là, sur une autre lisière de Petit-Homme, avons fait Sud vingt deux degrés Ouest quatre vingt douze pas à une borne en bois L. de cette borne nous avons fait Ouest trente deux degrés Nord quatre cent deux pas à une borne en bois B, où se trouve un petit chemin allant au Sud Ouest; de là, avons fait Sud trente quatre degrés Ouest, quatre vingt pas où nous avons placé une borne en bois au point E qui est aussi une des lisières de E. Dumay, d'où nous nous avons fait Sud dix sept degrés Ouest, cent douze pas à une borne en treillage au point V autre lisière de E. Dumay; d'où, nous avons fait sur lisière de Clervil, de Colastiot de Pamphilius Ouest vingt cinq degrés et demi Nord, trois cent douze pas à une borne en fer G, d'où nous avons fait Ouest dix huit degrés et demi Nord cent dix pas à une borne en bois où se trouve un morceau de fer, lisière de C. Jean Jacques au point R; de là, avons fait Nord un degré et demi Ouest six cent vingt pas sur le reste de terre de Pascher; mais



PHOTOCOPIE CONFORME
 A L'ORIGINAL
 VISE PAR ME. JEAN-HENRY CEAN
 NOTAIRE PUBLIC CE. A. H. P.

924
758

169

d'après le plan plus haut cité, lisière de Lila vois, où nous avons
trouvé une borne en bois E; de cette autre nouvelle borne, nous
fait sur la lisière de Beau repos Est un degré Sud huit cent quarante
pas où nous avons placé une borne en bois au point X; de là,
nous fait Est vingt quatre degrés quart Sud soixante six pas
une borne en bois où se trouve entre ces deux bornes précitées la mare
de Macius; de cette dernière borne A, nous fait Est quarante
deux degrés Sud à la borne de départ sept cent cinquante huit
pas.

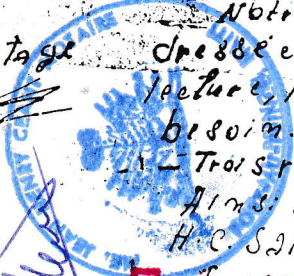
-- Le dit terrain ainsi arpenté, se trouve compris entre les
caractères: i f r e d L B E V O L E X A de la superficie de quatrevingt trois
carrées et trente neuf centièmes, quatre six dix mille six cent de terre

Bornage

- Il est borne au nord en partie par Auguste Laurent et l'habitation
Beau repos, au sud en partie par Milieng Marie, Petit Homme
Goellius Dumay, Elervil, Colasti, Pamphilus et Emi Jean Jacques,
à l'Est aussi par Milieng Jean Marie et à l'ouest par le ruisseau de
Notre opération et ainsi borné ainsi terminée, nous
dressé et clos notre présent procès Verbal d'arpentage après
lecture, les jour, mois et année dessus pour servir et valloir au
besoin.

- Trois renvois en marges bons et quatre mots après mots
Ainsi signé à la minute l. S. Dubois, J. Lahens, G. Vilmonay,
H. C. Saintonge arpenteurs géomètres et T. Mige aide arpenteur
- Enregistré à Port-au-Prince le vingt trois août deux mille deux cent
quatre cent quatre, Folio 319/320 et Case 3325.
Aussi signé E. Saot et cet
Dans l'exposition notaire des renvois au marge deux

d'arpentage



PHOTOCOPIE CONFORME
A L'ORIGINAL
VISE PAR ME. JEAN-HENRY DEANT
NOTAIRE PUBLIC CE. 1.3.11.11

collationné

L. S. Dubois

17/10